

Envoyé en préfecture le 10/02/2023
Reçu en préfecture le 10/02/2023
Affiché le **10 FEV. 2023**
ID : 035-213502362-20230209-SG2023_051-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON

Séance du 9 février 2023 - Délibération n° 2023-005

CHANGEMENT D'HORAIRE DE L'ÉCOLE MARIE CURIE RENTRÉE SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 9 février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 30 janvier, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	22
Votants	29
Vote	
Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Président de séance : Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Madame Françoise Fouchet, pouvoir donné à Madame Anne-Cécile Hurtel.

Monsieur Jacques Carpentier, pouvoir donné à Monsieur Louis Le Coz.

Monsieur André Croguennec, pouvoir donné à Monsieur Lionel Remande.

Monsieur Jean-Marie Pichon, pouvoir donné à Monsieur Alain Sevestre.

Madame Karen Lanson, pouvoir donné à Monsieur Marc Droguet.

Monsieur Thomas Maréchal, pouvoir donné à Monsieur Loïc L'Haridon.

Madame Édith Jacot, pouvoir donné à Madame Martine Évain.

Secrétaire de séance : Monsieur Valentin Perré.

Rapport d'Anne-Cécile Hurtel.

Par délibération du 22 avril 2021, le Conseil Municipal a acté la fusion de l'école maternelle Jacques Prévert et de l'école élémentaire Marie Curie dès la rentrée 2021. Le rapprochement géographique de la maternelle sur le site de l'école Marie Curie est effectif depuis la rentrée de septembre 2022.

Dès les premiers jours suivant la rentrée, les enseignants ont remarqué que les horaires de l'école Marie Curie n'étaient pas adaptés au rythme des jeunes enfants (horaires actuels : 8h30 - 12h et 13h45 - 16h15). Aussi, l'équipe pédagogique a proposé que les horaires de l'école soient revus pour permettre une meilleure prise en charge des enfants, notamment sur le temps de la sieste.

Envoyé en préfecture le 10/02/2023
Reçu en préfecture le 10/02/2023
Affiché le **10 FEV. 2023**
ID : 035-213502362-20230209-SG2023_051-DE

À compter de la rentrée de septembre 2023, les nouveaux horaires seront les suivants :
8h30 - 11h45 et 13h30 – 16h15.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable du Conseil d'École en date du 18 octobre 2022,
Vu l'avis de la Commission des Affaires Scolaires – Enfance - Jeunesse - Vie Étudiante
du 11 janvier 2023,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

ÉMET un avis favorable au changement des horaires de l'école Marie Curie tels que
précisés ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente
délibération et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne
Maire de Redon



Le Secrétaire de séance,
Valentin Perré
Conseiller Municipal

Mis en ligne le **14 FEV. 2023**